



FEDERATION
OF CANADIAN
MUNICIPALITIES

FÉDÉRATION
CANADIENNE DES
MUNICIPALITÉS

Avis aux médias

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE
Le 4 février 2011

Les lauréats des Prix des collectivités durables 2011 de la FCM seront annoncés le 8 février 2011 à Victoria, C.-B.

OTTAWA — La Fédération canadienne des municipalités (FCM) dévoilera le nom des lauréats des Prix des collectivités durables de la FCM le 8 février à la réception et la cérémonie de remise des prix qui auront lieu durant sa Conférence sur les collectivités durables à Victoria, en Colombie-Britannique.

Depuis l'an 2000, la FCM récompense à l'échelle nationale les projets environnementaux municipaux menés au Canada qui se démarquent sur le plan de la responsabilité environnementale. Les lauréats seront annoncés dans neuf catégories : aménagement résidentiel, bâtiments, développement intégré de quartier, eau, énergie, matières résiduelles, planification, sites contaminés et transports (se reporter à la fiche d'information pour obtenir une description des catégories).

Le Fonds municipal vert^{MC} de la FCM est le principal commanditaire des Prix des collectivités durables. Le gouvernement du Canada a doté la FCM de 550 millions de dollars afin d'établir le Fonds.

DATE : Le 8 février 2011, de 17 h 30 à 19 h 30, HNP

LIEU : Salon C, Victoria Conference Centre, Victoria (C.-B.)

Pour obtenir la liste des lauréats, consultez le site <http://www.fcm.ca/scc/francais/home.asp> à 17 h 30, HNP.

TWITTER : Prenez part à la discussion sur Twitter. Le mot-clé diésé officiel est le #SCC2011.

Accès aux médias

Tous les représentants des médias sont priés de se rendre à la salle des médias (salle Sidney, 2^e étage) afin d'y obtenir leur laissez-passer. Ils devront présenter une pièce d'identité ou une preuve d'affectation.

[Fiche d'information](#)

–30–

Pour s'inscrire à l'avance ou pour planifier une entrevue, veuillez communiquer avec Maurice Gingues, agent des relations avec les médias de la FCM, au 613-907-6399 ou mgingues@fcm.ca.

La FCM est la voix nationale des gouvernements municipaux depuis 1901. Elle encourage l'aménagement de collectivités durables pour l'amélioration de la qualité de vie, en favorisant des gouvernements municipaux forts, efficaces et responsables.